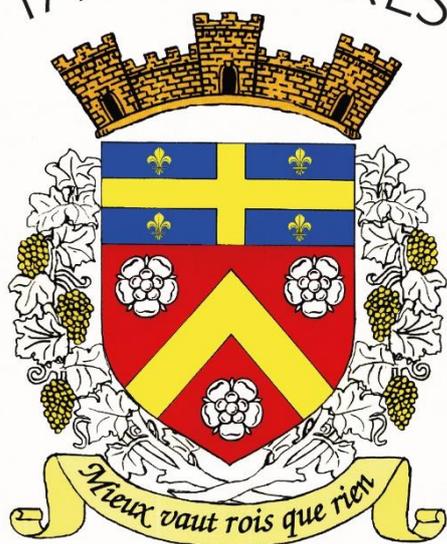


2023

Note de présentation
brève et synthétique du
compte financier unique

MAIRIE DE
TACOIGNIÈRES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
LES CHIFFRES CLES 2023	3
PRESENTATION DES RESULTATS	4
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	13
RATIOS INFORMATIFS	14

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2023. Elle sera, comme le compte administratif 2022, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1^{er} janvier 2023. L'adoption du premier CFU concerne donc l'exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la secrétaire générale et les services du comptable public.

Le compte financier unique 2023 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 1^{er} février 2024.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
 - . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
 - . Elles sont équilibrées.

LES CHIFFRES CLES 2023

Recettes de fonctionnement :

773.231,64 €

+2,95% par rapport à 2022

Dépenses de fonctionnement :

677.254,66 €

+14,62% par rapport à 2022

Epargne brute * :

96.613,98€

-39,90% par rapport à 2022

Recettes d'investissement :

362.318,99 €

-58,97% par rapport à 2022

Dépenses d'investissement :

218.789,35€

-71,06% par rapport à 2022

**Encours de dette : 555.797,05€
au 31/12/2023**

Désendettement / 2023 : 43.963,15€

*Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

PRESENTATION DES RESULTATS

Les réalisations budgétaires 2023 sont les suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 677.254,66 €
 - Recettes : 773.231,64 €

- ✓ Section d'investissement :
 - Dépenses : 218.789,55 €
 - Recettes : 362.318,99 €

A la clôture de l'exercice 2023, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 698.474,78 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	417.710,40 €
Excédent d'investissement cumulé :	522.826,38 €
Restes à réaliser :	-242.062,00 €
Résultat cumulé :	698.474,78 €

Les restes à réaliser 2023 se détaillent comme suit :

- En dépenses : 311.758,00 €
- En recettes : 69.696,00 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2023	773 231.64 €	362 318.99 €
DEPENSES exercice 2023	677 254.66 €	218 789.35 €
Resultat	95 976.98 €	143 529.64 €
Résultat antérieur reporté au 31/12/2022	321 166.42 €	379 863.74 €
Résultat de cloture cumulé au 31/12/2023	417 143.40 €	523 393.38 €
Solde des restes à réaliser		-242 062.00 €
RESULTAT EXERCICE 2023	417 143.40 €	281 331.38 €
Résultat cumulé		698 474.78 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

▶▶ Des dépenses de fonctionnement moins élevées que prévues de 61.358,96 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement)

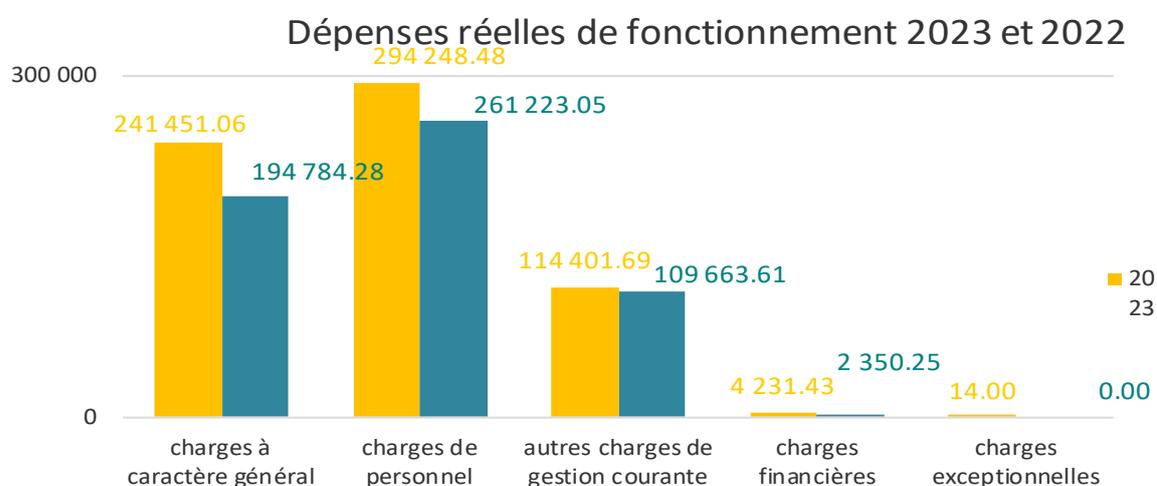
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 677.254,66 €.

- ✓ 676.186,66 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 99,87% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 1.068,00 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 0,16% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

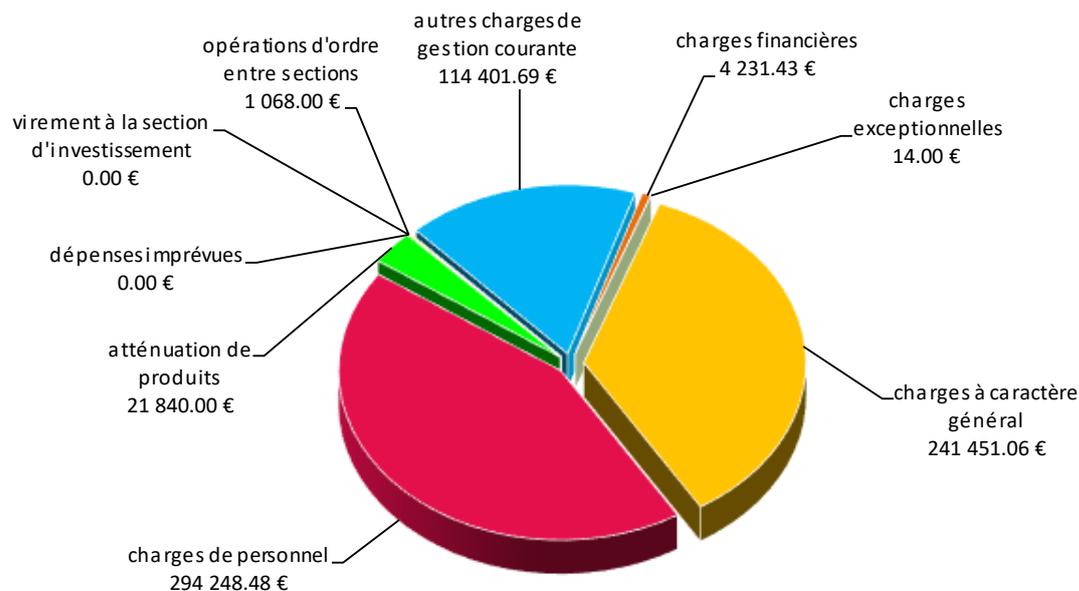
Il est constaté une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 86.012,47 € par rapport à 2022.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	CA 2023 - CA 2022	% d'évolution
Chapitre 011	charges à caractère général	194 784.28	287 945.50	241 451.06	46 666.78	23.96
Chapitre 012	charges de personnel	261 223.05	299 738.00	294 248.48	33 025.43	12.64
Chapitre 014	atténuation de produits	22 153.00	24 000.00	21 840.00	-313.00	-1.41
Chapitre 022	dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	0.00	282 085.17	0.00	0.00	
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	718.00	718.00	1 068.00	350.00	48.75
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	109 663.61	121 130.69	114 401.69	4 738.08	4.32
Chapitre 66	charges financières	2 350.25	4 231.43	4 231.43	1 881.18	80.04
Chapitre 67	charges exceptionnelles	0.00	500.00	14.00	14.00	
TOTAL DEPENSES		590 892.19	1 020 348.79	677 254.66	86 362.47	14.62



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 241.451,06 € en 2023 contre 194.784,28 € en 2022, soit une hausse de 23,96%. Les postes essentiellement en baisse sont : eau, entretien de bâtiments publics, entretien des réseaux, frais de réception, frais financiers, honoraires et voyages et déplacement. Tandis que les postes en hausse sont : contrat et prestations de services, entretien de terrain, entretien autres bâtiments, maintenance, fêtes et cérémonie, frais d'actes, autres services extérieurs et autres impôts (SIEED : ramassage ordures ménagères).

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 294.248,48 € en 2023 contre 261.223,05 € en 2022, soit une hausse de 12,64%. En 2023, en plus de la traditionnelle évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, les revalorisations successives du SMIC (+1,8% en janvier 2023 et +2,19% en mai 2023) et le « dégel » du point d'indice de la fonction publique (+3,5% en juillet 2023) servant au calcul du traitement des agents publics opéré par l'Etat ont dû être absorbés par le budget 2023. L'incidence financière de ces revalorisations (salaires + charges patronales) s'élève à 4.695,75 € (1.560,99 € personnel non titulaire, 3.134,76 € personnel titulaire). De plus, considérant le nombre d'enfants accueillis aux services périscolaire, les contrats des personnels contractuels affectés à ces services ont été pérennisés.

Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 43,52%, soit 246,44 €/habitant (246,67 €/habitant en 2022).

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 21.840,00 € correspondant au reversement au FPIC en baisse de 1,41%.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 114.401,69 € en 2023 contre 109.663,61 € en 2022, soit une hausse de 4,32 %. Cette hausse est essentiellement due aux postes des indemnités d'élus indexées sur la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+1.295,64 €), service incendie (+1.824,76 €) et contribution au SILY (+1.270,00 €).

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 6.600,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 63.438,00 €
- aux versements des subventions aux associations pour 2.640,00 €
- à la contribution au service d'incendie pour 35.200,69 €
-

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 4.231,43 € en 2023 contre 2.350,25 € en 2022. La hausse est due au remboursement des nouveaux emprunts.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 14,00 € en 2023 contre 0,00 € en 2022 (titre annulé sur exercice antérieur).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 282.085,17 € en 2023 contre 149.389,99 € en 2022.

II. Recettes de la section de fonctionnement

►► **Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues de 73.769,27 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et résultat reporté)**

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 773.231,64 €.

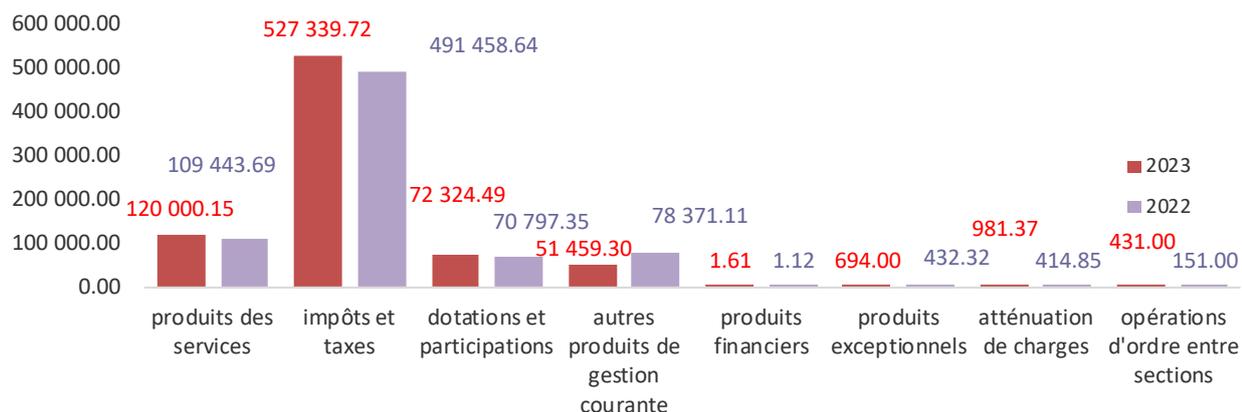
- ✓ 772.800,64 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99,94% des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 431,00 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,06% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Il est constaté une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 21.881,56 € par rapport à 2022.

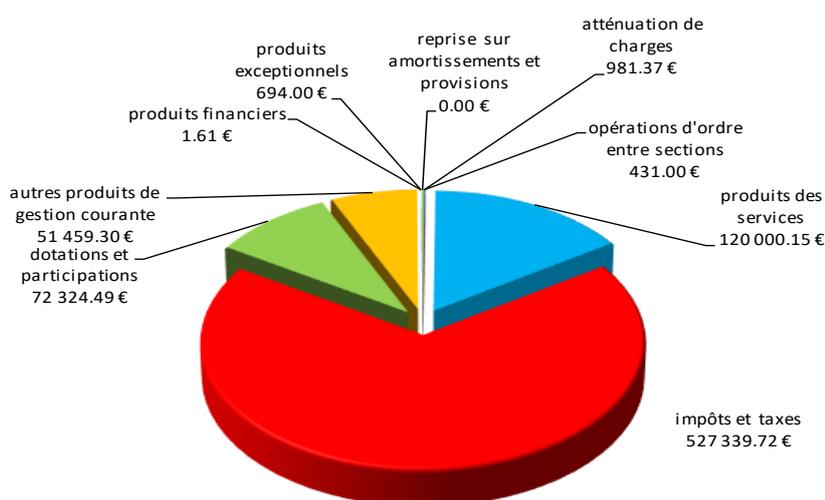
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Recettes de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	CA 2023 - CA 2022	% d'évolution
Chapitre 002	résultat de fonctionnement reporté	0.00	321 166.42	0.00		
Chapitre 013	atténuation de charges	414.85	981.37	981.37	566.52	0.00
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	151.00	151.00	431.00	280.00	
Chapitre 70	produits des services	109 443.69	106 448.00	120 000.15	10 556.46	9.65
Chapitre 73	impôts et taxes	491 458.64	490 795.00	527 339.72	35 881.08	7.30
Chapitre 74	dotations et participations	70 797.35	59 295.00	72 324.49	1 527.14	2.16
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	78 371.11	40 886.00	51 459.30	-26 911.81	-34.34
Chapitre 76	produits financiers	1.12	2.00	1.61	0.49	43.75
Chapitre 77	produits exceptionnels	432.32	624.00	694.00	261.68	60.53
Chapitre 78	reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES		751 070.08	1 020 348.79	773 231.64	22 161.56	2.95

Recettes réelles de fonctionnement 2023 et 2022



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 981,37 € en 2023 contre 414,85 € en 2022. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 120.000,15 € en 2023 contre 109.443,69 € en 2022, soit une hausse de 9,65%. Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de restauration scolaire (98.552,15 € en 2023 contre 90.893,69 € en 2022), les autres prestations de services notamment la participation pour l'agence postale communale (13.680,00 € en 2023 contre 12.888,00 € en 2022).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans le cimetière (2.850,00 € en 2023 contre 2.200,00 € en 2022).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 527.339,72 € en 2023 contre 491.458,64 € en 2022 soit une hausse de 7,30%. Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre représentent plus de 68,21% des recettes réelles de fonctionnement.

- Bases totales prévisionnelles notifiées en mars 2023 pour l'élaboration budgétaire :
 - Foncier bâti.....1 583 000
 - Foncier non bâti 19 900
- Bases totales réelles notifiées en décembre 2023 :
 - Foncier bâti..... 1 600 321
 - Foncier bâti..... 19 697

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evolution du produit du chapitre Impôts et taxes	370 844.89	385 186.72	394 075.85	423 411.60	434 723.19	446 747.24	460 167.27	491 458.64	527 339.72
Variation		3.87%	2.31%	7.44%	2.67%	2.77%	3.00%	6.80%	7.30%

Les autres postes de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la CCPH, pour 6.975,96 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 101.038,76 € contre 108.756,68 en 2022.
- Les droits de place 720,00 €.
- Les rôles supplémentaires pour 1.616,00 € contre 2.004,00 € en 2022.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 72.324,49 € en 2023 contre 70.797,35 € en 2022, soit une hausse de 2,16%. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Cette hausse est due essentiellement à une hausse de la DGF pour 3.585,00 € et de la Dotation de Solidarité Rurale pour 2.337,00 €.

Pour la première fois depuis 2015, la commune n'a pas perdu de recettes en matière de dotation de l'Etat. Elle a perçu 5.922,00 € de plus qu'en 2022. L'effort de contribution au redressement des finances publiques, commencé en 2014, s'élève pour autant, en pertes cumulées, à 44.909,00 € sur 9 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation de Fonctionnement	93 378.00	78 726.00	66 815.00	61 289.00	55 722.00	51 135.00	46 350.00	40 769.00	44 354.00
Variation annuelle		-14 652.00	-11 911.00	-5 526.00	-5 567.00	-4 587.00	-4 785.00	-5 581.00	3 585.00
Dotation de Solidarité Rurale	11 679.00	12 296.00	12 937.00	13 003.00	12 889.00	13 098.00	13 265.00	13 457.00	15 794.00
Variation annuelle		617.00	641.00	66.00	-114.00	209.00	167.00	192.00	2 337.00
Variation cumulée		-14 035.00	-11 270.00	-5 460.00	-5 681.00	-4 378.00	-4 618.00	-5 389.00	5 922.00
Dotation Globale de Fonctionnement	-44 909.00								

Le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle), dotation prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le Conseil départemental entre les communes et les intercommunalités défavorisées par la faiblesse du potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges, s'élève en 2023 à 8.276,00 € contre 8.783,00 € en 2022, soit une baisse de 5,77%.

La recette au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments s'élève à 1.609,49 € en 2023 contre 3.706,53 € en 2022.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'établissent à 51.459,30 € en 2023 contre 78.371,11 € en 2022, soit une baisse de 34,34%. Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations s'élevant à 45.489,47 € en 2023 contre 39.871,76 € en 2022 dont 14.215,00 € en 2023 contre 9.915,00€ en 2022 de location de la salle des fêtes.

La différence provient des remboursements de sinistres perçus en 2022 de Groupama s'élevant à 32.617,01€ pour le sinistre du logement 8D place de la Mairie et 1.524,00€ de remboursement de frais juridiques.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 1,61 € en 2023 contre 1,12 € en 2022. Dans ce chapitre se trouve notamment le revenu des parts sociales de la Caisse d'Épargne.

Chapitre 77 : les produits exceptionnels s'établissent à 694,00 € en 2023 contre 432,32 € en 2022. Cette somme correspond à des annulations de charges (avoirs sur des factures payées sur exercices antérieurs).

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 431,00 € en 2023 contre 151,00 € en 2022. Cette somme correspond à une écriture de moins-value sur la reprise d'une tronçonneuse et à l'amortissement de la subvention attribuée à Kassoumaï.

En résumé, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 95.976,98 € euros hors résultat antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

▶▶ La commune a réalisé 177.296,79 € d'investissement (hors remboursement de capital des emprunts et opérations d'ordre)

I. Dépenses de la section d'investissement

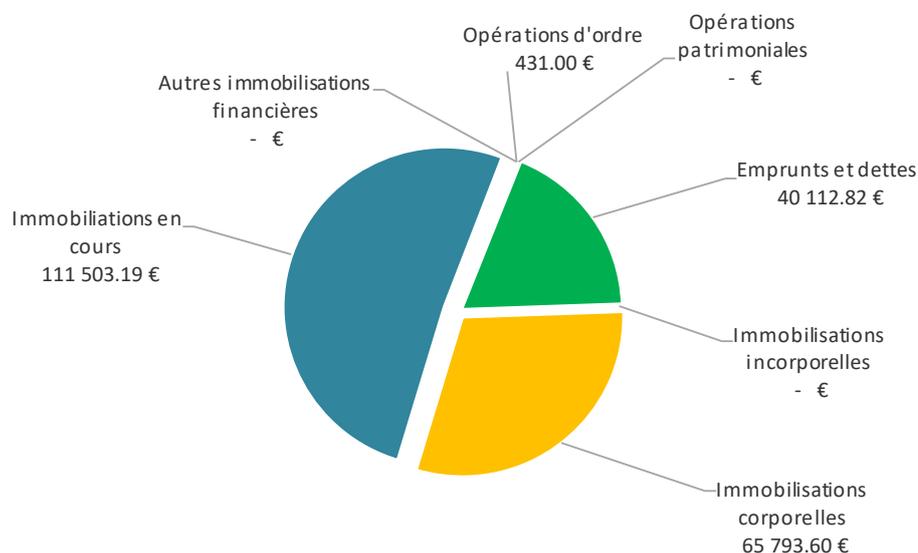
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 218.789,35 €.

- ✓ 218.358,35 € en dépenses réelles d'investissement soit 99,80% des dépenses totales de la section d'investissement.
- Dont,
- ✓ 431,00 € en dépenses d'ordre soit 0,20% des dépenses totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES	Réalisé 2022	BP 2023	Restes à réaliser 2023	CFU 2023	CFU 2023 - CA 2022	% d'évolution
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté				0.00		
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	151.00	151.00	0.00	431.00	0.00	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	33 049.60	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	875.91	1 000.00	0.00	948.74	0.00	
Chapitre 13 - subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	34 866.73	40 486.22	0.00	40 112.82	5 246.09	15.05
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	975.00	1 500.00	0.00	0.00	-975.00	-100.00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	43 757.46	167 476.00	58 000.00	65 793.60	22 036.14	50.36
Chapitre 23 - immobilisations en cours	642 435.21	740 579.69	253 758.00	111 503.19	-530 932.02	
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	756 110.91	951 192.91	311 758.00	218 789.35	-537 321.56	-71.06

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



Les dépenses d'équipement brut 2023 s'élèvent à 177.296,79 € dont **69.409,20 €** ont été réalisés sans financements extérieurs. La municipalité poursuit activement sa politique de maintien des équipements communaux et scolaires pour répondre aux besoins de mise aux normes, de sécurité et de confort.

Les principaux investissements 2023 sont les suivants :

➤ **Ecole :**

- Installation de la fibre, passage de câble 7.956,10 €
- Ordinateur portable de la directrice..... 1.608,00 €
- Tables réglables école maternelle 605,23 €
- Création d'un compteur électrique 1.193,09 €
- Filet de sécurité..... 1.537,20 €

➤ **Cantine-garderie**

- Solde construction nouvelle cantine, garderie et bibliothèque ..107.887,59 €
- Cuisine (2ème situation) 1.165,20 €
- Création de compteur électrique..... 1.155,60 €
- Meuble de rangement 1.206,72 €
- Aspirateur 64,90 €

➤ **Foyer rural**

- Réhabilitation de l'éclairage 15.615,60 €
- 6 stores..... 714,00 €
- Création de compteur électrique..... 1.155,60 €

➤ **Voiries**

- 2 massifs béton pour panneaux lumineux 3.300,00 €
- Tranchée alimentation électriques panneaux lumineux 2.652,00 €
- Cordons lumineux Noël 332,64 €
- Relevé topographique rue du Clos de l'Isle..... 1.650,00 €
- Relevé topographique parvis de la mairie 1.101,60 €

➤ **Matériels et outillages**

- Groupe électrogène 2.924,22 €
- Nettoyeur haute pression 1.140,00 €
- Scie circulaire 1.145,35 €
- Tronçonneuse 465,00 €
- Echelle télescopique..... 229,00 €

➤ **Mairie**

- Mises aux normes tableau électrique..... 5.700,00 €
- Lanternes de la façade 2.599,34 €
- Switch serveur informatique 774,00 €
- 3 onduleurs 2.193,60 €
- Drapeaux 111,47 €

➤ **Bâtiments communaux**

- Garde-corps dans la réserve 1.097,28 €
- Fenêtre de la sacristie 990,00 €
- Défibrillateur extérieur 2.348,40 €
- Mobilier nouvelle bibliothèque 1.204,44 €
- Téléphone agence postale communale 103,68 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 311.758,00 € :

- Parvis de la Mairie	58.000 €
- Rénovation de l'Eglise	30.000 €
- Voiries rue du Clos de l'Isle / rue de la Gare	151.058 €
- Ecluses RD45/RD166	42.700 €

II. Recettes de la section d'investissement

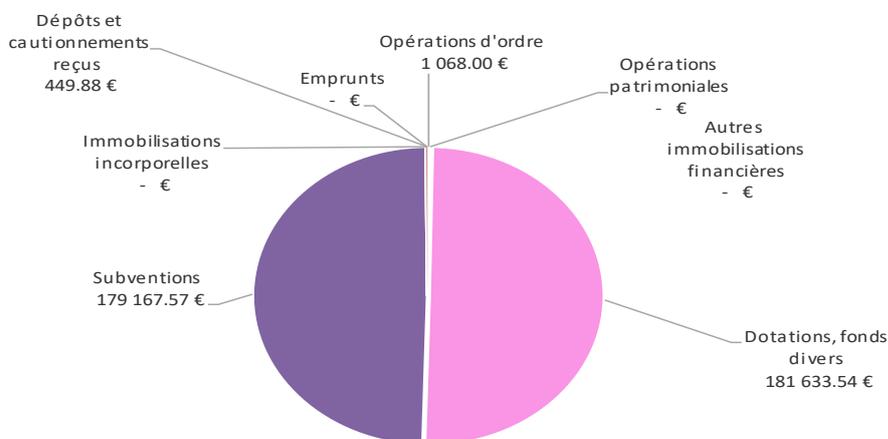
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 362.318,99 €.

- ✓ 361.250,99 € en recettes réelles d'investissement soit 99,71% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 1.068,00 € en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 0,29% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

RECETTES	Réalisé 2022	BP 2023	Restes à réaliser 2023	CFU 2023	CFU 2023 - CA 2022	% d'évolution
Résultat d'invest reporté						
R001 - résultat antérieur	0.00	379 863.74	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	0.00	282 085.17	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	718.00	718.00	0.00	1 068.00	350.00	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	33 049.60	0.00	0.00	0.00	-33 049.60	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	100 223.34	112 563.00	0.00	181 633.54	81 410.20	81.23
Chapitre 13 - subventions d'investissement	319 203.75	175 963.00	69 696.00	179 167.57	-140 036.18	-43.87
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	429 915.00	0.00	0.00	449.88	-429 465.12	-99.90
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	883 109.69	951 192.91	69 696.00	362 318.99	-520 790.70	-58.97

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

Recettes réelles :

- Le FCTVA..... 116.836,20 €
- La taxe d'aménagement64.797,34 €
- Les subventions 179.167,57 €

Recettes d'ordre :

- Les opérations patrimoniales..... 350,00 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 69.696,00 € :

- Contrat rural part régionale 17.227 €
- Contrat rural part départementale 52.469 €

En résumé, la section d'investissement dégage un résultat positif de 142.962,64 € euros hors résultat antérieur reporté.

RATIOS INFORMATIFS

Ratios		CA 2023		Ratios nationaux 2022
N°	Libellé	Montants	€ / %	Communes de 500 hab à 2000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	<u>676 186.66</u> 1 194	566.32 €	682.00 €
2	Produit des impositions directes / population	<u>416 909.00</u> 1 194	349.17 €	364.00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/ population	<u>772 800.64</u> 1 194	647.24 €	863.00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	<u>687 167.67</u> 1 194	575.52 €	319.00 €
5	Encours de la dette / population	<u>555 797.05</u> 1 194	465.49 €	600.00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	<u>60 148.00</u> 1 194	50.38 €	156.00 €
7	Dépenses de personnel / DRF	<u>294 248.48</u> 676 186.66	43.52%	44.70%
8	Dette / RRF	<u>555 797.05</u> 772 800.64	71.92%	NC
9	DRF + Dette / RRF (marge d'autofinancement courant)	<u>715 922.88</u> 772 800.64	92.64%	87.40%
10	Dépenses d'équipement brut / RRF (taux d'équipement)	<u>177 296.79</u> 772 800.64	22.94%	36.90%